



AVIS PUBLIC

Prenez avis que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Chelsea statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de sa session ordinaire qui se tiendra **mardi le 3 juillet 2018, à 19 heures**, à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, située au 216, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec).

La présente a pour but de vous informer que le propriétaire de l'immeuble connu comme le

Lot (non-officiel) 6 193 616 au cadastre du Québec / Quartier Meredith

a déposé à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une clôture à l'intérieur de la bande de protection d'un milieu humide sur une distance de 51,29 mètres, et également de permettre de réduire la bande de protection d'un milieu humide à 19 mètres au lieu de 30 mètres, soit jusqu'à la limite de propriété arrière et ce, sur le lot (non-officiel) 6 193 616 au cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉE À CHELSEA, QUÉBEC,
ce 13^e jour du mois de juin 2018.

CÉLINE GAUTHIER
Secrétaire-trésorière adjointe

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that, in accordance with Section 145.6 of the *Land Use Planning and Development Act*, Chelsea's Municipal Council will decide upon an application for a minor exemption, at its ordinary sitting that will be held **Tuesday July 3rd, 2018, at 7 o'clock**, in the Council chambers of the MRC des Collines-de-l'Outaouais, located at 216 Old Chelsea Road, Chelsea, Quebec.

This is to inform you that the owner of the property bearing the civic address known as

(Non-official) lot 6 193 616 of the Quebec cadastre / Quartier Meredith

has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing to install a fence inside the buffer zone of a wetland over a distance of 51.29 metres, as well as to allow to reduce the buffer zone of a wetland to 19 metres instead of 30 metres, which is up to the back property line, and this, in favour of the (non-official) lot 6 193 616 of the Quebec cadastre.

Municipal Council will hear anyone interested in this application.

GIVEN AT CHELSEA, QUEBEC,
on this 13th day of the month of June 2018.

CÉLINE GAUTHIER
Deputy Secretary-Treasurer

SIGNATURE